



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question orale n° 749

### Texte de la question

M. Patrick Lebreton alerte M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le projet de fermeture de la station maritime de Saint-Pierre de La Réunion à compter du 1er juillet 2009. La fermeture programmée de la station maritime de Saint-Pierre fait peser une très lourde menace sur l'activité de pêche maritime du sud et de l'est de La Réunion. Ainsi qu'il ne peut l'ignorer, cette station a en charge près de 80 navires et environ 100 marins sans oublier le suivi des veuves. Par ailleurs, le fonctionnaire en poste dans la station effectue près de 60 visites de sécurité annuelle. Cette décision rendra beaucoup plus compliquée l'exercice d'un métier déjà difficile qu'il convient pourtant de soutenir pour que la pêche en mer ne disparaisse pas de La Réunion. Les marins du sud et l'est de La Réunion sont en colère. La suppression de cette station et le transfert de ses activités au Port causeront de multiples désagréments aux marins et à leurs familles qui ne pourront plus compter sur ce service de proximité. L'ouverture prochaine de la route des tamarins ne saurait compenser ces désagréments. Cette route, malgré le relatif désenclavement qu'elle offrira au sud de La Réunion, ne permettra pas de compenser la réelle perte de temps que la suppression de cette antenne occasionnera. La route des tamarins s'arrêtant au nord de Saint-Pierre, le trajet de Sainte-Rose jusqu'au Port pourra prendre plus de deux heures en fonction des horaires de circulation, c'est-à-dire près de quatre heures de trajet. En conséquence, à chaque visite, les marins devront notamment renoncer à une journée de mer pour se rendre au Port, ce qui n'est pas acceptable compte tenu de la situation économique de nombreux professionnels du secteur. De plus, il convient de préciser que de nombreux marins mais surtout veuves de marins ne sont pas nécessairement véhiculés et la situation des transports en commun à La Réunion ne rend pas aisée un déplacement jusqu'au Port. En outre, et considérant le contexte de crise du pouvoir d'achat, il convient de ne pas ignorer les coûts occasionnés par ces déplacements pour des personnes ne disposant souvent que de ressources modestes et faisant souvent face à d'importantes difficultés sociales. Par ailleurs et malgré la route des tamarins, la disparition d'un service administratif renforcera inéluctablement le phénomène de désertification administrative qui peu à peu prend forme dans le sud et l'est de La Réunion et accentuera indéniablement les déséquilibres en termes d'aménagement du territoire. La route des tamarins, qui est un formidable outil, doit servir à désenclaver le sud et l'est vis-à-vis du nord et non être un prétexte pour accentuer ces déséquilibres au détriment du sud et de l'est de La Réunion. À ce titre, le maintien des services publics est essentiel. Si la RGPP et la maîtrise des coûts liés au service public peuvent être des objectifs défendables, elles ne doivent pas conduire à l'abandon par l'État de territoires entiers d'autant plus lorsqu'il s'agit de territoires fragiles socialement. Une administration d'État performante ne doit pas être appréhendée par le prisme simpliste de la suppression de services. En conséquence, il lui demande de revenir sur sa décision de fermer cette station maritime et de rechercher des solutions alternatives pertinentes et satisfaisantes.

### Texte de la réponse

#### PERSPECTIVES DE LA STATION MARITIME DE SAINT-PIERRE DE LA RÉUNION

M. le président. La parole est à M. Patrick Lebreton, pour exposer sa question, n° 749, relative aux perspectives

de la station maritime de Saint-Pierre de La Réunion.

M. Patrick Lebreton. Ma question s'adresse à M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et porte sur le projet de fermeture de la station maritime de Saint-Pierre de La Réunion à compter du 1er juillet 2009.

Monsieur le ministre d'État, la fermeture, subrepticement annoncée par l'administrateur régional mais pourtant bien programmée, de la station maritime de Saint-Pierre fait peser une très lourde menace sur l'activité de pêche maritime du sud de La Réunion. Comme vous le savez, cette station a en charge cent navires sur les 254 navires armés en petite pêche côtière de La Réunion, soit 39 % de la flotte totale, 140 marins sur les 350 que compte l'île, 56 % des marins retraités, sans oublier les veuves. Par ailleurs, le seul fonctionnaire en poste dans la station du sud effectue aujourd'hui près de soixante visites de sécurité par an.

Cette fermeture rendrait beaucoup plus compliquée l'exercice d'un métier déjà difficile, qu'il convient pourtant de soutenir pour que la pêche en mer ne disparaisse pas à La Réunion.

Les marins du sud de La Réunion sont en colère ; ils l'ont fait savoir cette semaine. La suppression annoncée de cette station et le transfert de ses activités au Port, dans le nord-ouest, causeraient de multiples désagréments aux marins et à leurs familles, qui ne pourraient plus compter sur ce service de proximité.

Le prétexte de cette décision est l'arrivée imminente de la route des Tamarins, que le ministre d'État connaît bien, et qui reliera l'ouest au sud. L'ouverture très prochaine de cet axe à double sens ne saurait compenser les inconvénients de la fermeture de la station. Cette route, malgré le relatif désenclavement qu'elle offrira au sud de La Réunion, ne permettra pas de compenser la perte de temps que la suppression de cette antenne occasionnerait.

La route des Tamarins s'arrêtant au nord de Saint-Pierre, la capitale du sud, le trajet jusqu'au Port, dans le nord-ouest, pourra prendre plus de deux heures en fonction des horaires de circulation, c'est-à-dire que le trajet durera près de quatre heures. En conséquence, à chaque visite, les marins devront renoncer à une journée de mer pour se rendre au Port, ce qui n'est pas acceptable, compte tenu de la situation économique de nombreux professionnels du secteur.

De surcroît, de nombreux marins et surtout de veuves ne sont pas motorisés, et la situation des transports en commun à La Réunion ne rend pas aisée un déplacement jusqu'au Port. En outre, considérant le contexte de crise du pouvoir d'achat, il convient de ne pas ignorer les coûts occasionnés par ces déplacements pour des personnes ne disposant que de ressources modestes et faisant souvent face à des difficultés sociales.

La route des Tamarins, qui est un formidable outil, doit servir à désenclaver le sud et l'est vis-à-vis du nord, et non être un prétexte pour accentuer les déséquilibres au détriment du sud et de l'est de La Réunion. Une telle décision ne peut s'apparenter qu'à un acte de démantèlement du territoire !

Le maintien des services publics est essentiel. Si la RGPP et la maîtrise des coûts liés au service public peuvent être des objectifs défendables, elles ne doivent pas conduire à l'abandon par l'État des pans entiers du territoire.

Le Gouvernement doit reprendre la main. Proposez-nous la solution que le bon sens impose. Il est plus responsable, plus professionnel et surtout plus respectueux de l'environnement de faire déplacer, même quotidiennement, un fonctionnaire du nord-ouest vers le sud que d'imposer le même déplacement en sens inverse à 250 professionnels deux à trois fois par an.

M. le président. La parole est à Mme Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'écologie.

Mme Chantal Jouanno, *secrétaire d'État chargée de l'écologie*. Monsieur le député, le ministre d'État a souhaité que l'administration des affaires maritimes se modernise, se renforce, simplifie et allège ses procédures administratives.

M. Jean-Louis Borloo sera bientôt en mesure de présenter les grands axes de la réforme qui, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, que vous avez rappelée, vise à créer une administration de la mer à la fois bien identifiée et regroupant l'ensemble des compétences maritimes de ce ministère, dans une logique de façade maritime.

Dans ce cadre, les stations des affaires maritimes, petites structures territoriales des directions départementales des affaires maritimes, qui, il faut bien le reconnaître, sont trop isolées et insuffisamment encadrées, assurent tout à la fois les visites de sécurité des navires et les formalités administratives immédiates, avec une qualité de service qui peut se ressentir de leur isolement.

C'est ainsi que, pour assurer la continuité et la qualité du service, l'administration compte généraliser le remplacement du système de station fixe par des permanences et des visites qui seraient réalisées par des agents mobiles de la direction départementale et du centre de sécurité des navires.

En procédant ainsi, un service régulier et permanent doit être assuré, tout en maintenant une proximité indispensable afin d'éviter que les usagers soient contraints de se rendre au siège de la direction départementale.

Ce dispositif va être mis en place à Saint-Pierre en concertation étroite avec le maire de la ville, M. Michel Fontaine, qui a accepté de mettre en place une permanence tous les mercredis matin. Un bilan de ce nouveau dispositif a été prévu, notamment pour s'assurer que la permanence d'une demi-journée permet bien de répondre à toutes les sollicitations. Si cette plage horaire se révèle insuffisante, les modalités pratiques seront revues.

En ce qui concerne les déplacements, la nouvelle route des Tamarins désenclave notoirement Saint-Pierre, comme vous l'avez rappelé, ce qui permettra aux agents des affaires maritimes de se déplacer beaucoup plus facilement et rapidement à partir du Port.

M. le président. La parole est à M. Patrick Lebreton.

M. Patrick Lebreton. Madame la secrétaire d'État, je vous remercie pour ces précisions.

Vous avez dit qu'une concertation avait été engagée avec le maire de Saint-Pierre. Il se trouve que ce sont une dizaine de communes, sur l'ensemble du sud de La Réunion, qui sont concernées, qui appartiennent aux circonscriptions de deux députés : M. Didier Robert, du Tampon, et moi-même.

Il s'agit d'un service qui, de toute son existence, depuis la départementalisation, n'a jamais connu de fermeture. La concertation - permettez-moi de vous le dire - est inexistante, et c'est justement ce que les pêcheurs de tout le sud, de Saint-Philippe à Saint-Leu, ont voulu faire entendre cette semaine. Je vous propose donc d'engager cette concertation.

S'il s'agit de remplacer par une permanence d'une demi-journée cinq jours de travail par semaine en direction de 250 personnes, c'est insuffisant, et la modernisation ne passera pas par la route des Tamarins.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Lebreton](#)

**Circonscription :** Réunion (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 749

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 mai 2009, page 4993

**Réponse publiée le :** 5 juin 2009, page 4924

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mai 2009